Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat met en garde contre l'initiative " 18 % "

Le Conseil d'Etat recommande aux Vaudoises et aux Vaudois de rejeter l'initiative pour une réglementation de l'immigration (18 % d'étrangers) proposée au peuple le 24 septembre prochain. Elle aurait, si elle était acceptée, des conséquences aussi spectaculaires que dramatiques, tant pour les personnes qui se verraient contraintes de quitter le pays, que pour le dynamisme et la prospérité de notre société.

Depuis la votation sur les bilatérales, le Conseil d'Etat n'avait plus pris de position officielle sur une votation fédérale. Il a décidé de le faire aujourd'hui, considérant la situation sur les plans éthique, sociologique et économique, et la gravité des conséquences qu'aurait une acceptation de l'initiative " 18 % "

Actuellement, la population étrangère dans le canton de Vaud se monte à 158'000 personnes, soit 26 % des habitants. Un quart d'entre eux sont nés en Suisse et un autre quart ont passé plus de la moitié de leur vie chez nous. 121'000 personnes sont au bénéfice d'un permis C, dont certaines sont établies parfois depuis 30 et même 40 ans. Dans notre canton, la nouvelle loi sur le droit de cité (naturalisation facilitée) produit ses effets et va permettre de réduire ce pourcentage important d'étrangers dans le canton.

L'initiative ne prévoit pas comment seraient répartis les étrangers entre les cantons. Si la limite de 18 % était appliquée au Canton de Vaud, elle entraînerait, selon les calculs du Service vaudois de recherche et d'information statistiques (SCRIS), le départ de 40'000 personnes. Parallèlement, les naissances diminueraient de 25 % et la proportion de retraités augmenterait de 20 %. La population active se réduirait si fortement (de l'ordre de 25'000 personnes) que le financement des assurances sociales en deviendrait un casse-tête et que le recrutement de main-d'?uvre serait chaotique, favorisant le travail au noir. Certaines branches, comptant actuellement de nombreux travailleurs étrangers, seraient touchées de plein fouet (construction,

restauration, services de santé, agriculture).

Sur le marché du logement, la situation serait sombre avec quelques 15 à 20 000 appartements qui se libéreraient. Côté économie, le développement des entreprises pourrait être fortement ralenti, certaines entreprises ou institutions devraient probablement quitter notre pays (CIO, multinationales). Les rentrées fiscales diminueraient.

Enfin, il faut noter que l'initiative proposée est totalement incompatible avec les engagements pris par notre pays dans le cadre des bilatérales. Ainsi, le gouvernement constate qu'en proposant une stabilisation à 18% de la proportion d'étrangers, le comité d'initiative n'a vraisemblablement pas étudié toutes les conséquences de son projet . Son objectif, apparemment simple, induit un scénario lourd de conséquences, tant pour les Suisses que pour les étrangers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 2000

Claude Ruey, chef du DIRE, 021 316.40.62 Jean Campiche, chef du SCRIS, 021 316.29.40

Message CE 18 % - 30_
Analyse18%
Transparents 18% étrangers4.9.00